



Québec, le 11 août 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Grâce à l'excellente réponse de nos jeunes dans le cadre de la campagne de vaccination, la prochaine rentrée scolaire pourra avoir lieu avec des allègements en comparaison avec l'organisation scolaire de l'an passé. Elle sera toutefois également marquée par la prudence, car les variants présents sur le territoire québécois se révèlent plus contagieux et nous contraignent à ajuster le Plan de la rentrée scolaire que nous avons dévoilé en juin dernier. Nous avons donc procédé ce matin à sa mise à jour. Les nouvelles orientations se justifient par la nécessité d'instaurer certaines mesures préventives afin de protéger les élèves et le personnel scolaire.

### **Présence en classe et organisation scolaire**

Sous réserve du maintien de la situation sanitaire actuelle, pour tous les établissements préscolaires, primaires, secondaires de même que pour les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, la rentrée s'effectuera en présence et sans groupe-classe stable. L'ensemble des services éducatifs seront offerts, incluant les projets pédagogiques particuliers de nature sportive, artistique ou autre, de même que les sorties scolaires et les activités parascolaires. Au secondaire, toutefois, le passeport vaccinal sera obligatoire pour prendre part à certaines activités parascolaires jugées à haut risque.

### **Port du masque d'intervention et transport scolaire**

À l'exception de ceux du préscolaire, le port du masque d'intervention sera obligatoire dans les déplacements à l'intérieur, dans les aires communes intérieures et durant le transport scolaire pour tous les élèves. Il ne sera donc pas requis en classe ou au service de garde, ni à l'extérieur ou lors des cours d'éducation physique.

En ce qui concerne le personnel scolaire, les directives de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail continueront de s'appliquer. Ainsi, si un enseignant ne peut garder une distance de deux mètres ou en l'absence d'une barrière de protection, il devra avoir recours à un masque d'intervention. Il en va de

même lors de ses déplacements à l'intérieur de l'établissement scolaire, lorsqu'il se trouvera dans les aires communes et durant tout transport scolaire.

Afin d'assurer une traçabilité des contacts en cas d'éclosion, une mesure préventive de places assignées en transport scolaire sera également mise en œuvre. Nous comptons sur votre habituelle collaboration pour fournir ces informations à la Direction générale de la santé publique au besoin.

### **Vaccination des jeunes de 12-17 ans**

Dès la rentrée scolaire, une campagne de vaccination destinée aux jeunes de 12 à 17 ans sera organisée, de concert avec le réseau, dans des lieux stratégiques. L'objectif de cette opération est de fournir une deuxième, voire une première dose aux élèves qui ne sont pas encore adéquatement vaccinés. Une attention toute particulière sera accordée aux écoles et aux centres de formation où la couverture vaccinale de la première dose n'a pas atteint l'objectif de 75 %.

Nous vous saurions gré de collaborer à cet exercice, que ce soit en offrant du transport scolaire vers des sites de vaccination ou en ouvrant les portes de vos établissements à une campagne de vaccination locale. Nous ne le dirons jamais assez : la vaccination représente une importante protection pour les élèves et le personnel scolaire.

### **Mesures d'appoint additionnelles**

En cas d'éclosion ou de détérioration de la situation sanitaire, des mesures de protection supplémentaires, par exemple l'obligation de porter le masque d'intervention en classe ou d'autres règles de distanciation, pourraient s'ajouter.

### **Gestion des cas et des éclosions**

Les autorités de la santé publique détermineront bientôt les mesures à déployer en cas d'éclosion. Contrairement à l'an dernier, les jeunes qui seront adéquatement protégés ne seront plus systématiquement retirés lors d'une exposition à un cas positif. Selon différents paramètres, ils pourraient tout de même devoir s'isoler.

Il sera important de diffuser rapidement les consignes auprès de vos établissements.

### **Protocole d'urgence**

Dans le cadre des préparatifs de la rentrée scolaire, tous les établissements scolaires doivent actualiser, en concertation avec leur équipe-école, leur protocole d'urgence, lequel doit être adapté à leur réalité et en cohérence avec leurs besoins. Il constitue un outil pour guider l'action au cas où la situation d'urgence vécue ce printemps se reproduisait.

## **Poursuite du déploiement du Plan de relance pour la réussite éducative**

Pour soutenir les élèves qui, en raison de la pandémie, ont connu certaines difficultés ou certains retards d'apprentissage, le ministère de l'Éducation poursuivra ses efforts au moyen du [Plan de relance pour la réussite éducative](#), dont les détails vous ont été transmis au printemps dernier. Ce plan répond à dix besoins prioritaires et structurera notamment notre action en soutien aux élèves plus vulnérables.

## **Lancement de la Stratégie de raccrochage**

Lors de notre conférence de presse, que nous avons tenue, nous avons par ailleurs annoncé un investissement additionnel de 13 M\$ destiné à la mise en œuvre d'une stratégie favorisant le raccrochage scolaire. Un « filet scolaire » sera ainsi créé : les jeunes qui ont quitté l'école secondaire sans avoir obtenu un diplôme ou une qualification devront rapidement être contactés pour que leur soient présentées les différentes options qui s'offrent à eux. Ils seront notamment informés, le cas échéant, de la possibilité de poursuivre leurs études dans un milieu non institutionnel ou alternatif qui pourrait mieux répondre à leurs besoins.

Les sommes serviront, entre autres, à l'embauche d'au moins un agent de liaison par centre de services scolaire ou par commission scolaire, lequel sera responsable de faire un suivi personnalisé auprès des jeunes décrocheurs. Des partenariats pourront, au surplus, être établis avec des organismes communautaires.

L'ensemble de ces orientations nous permettront d'organiser une rentrée la plus normale possible dans les circonstances. S'agissant des mesures d'appui qui ont été annoncées, elles viennent renforcer les différents outils dont nous disposons pour venir en aide à nos jeunes. Aucun d'entre eux ne doit être laissé en plan.

Nous tenons, en terminant, à vous souhaiter, ainsi qu'à l'ensemble de vos équipes, un excellent retour en classe. Nous sommes convaincus que notre collaboration et votre engagement feront de l'année scolaire 2021-2022 une grande réussite.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation,



Jean-François Roberge

La ministre déléguée à l'Éducation  
et responsable de la Condition féminine,



Isabelle Charest